



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tunisie

Question écrite n° 44102

## Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la dégradation des droits de l'homme en Tunisie. La répression contre le mouvement islamiste tunisien Ennahda après la guerre du Golfe s'est accompagnée de pouvoirs exorbitants accordés à la police et d'une crispation du régime du Président Ben Ali en matière démocratique. La Ligue des Droits de l'homme tunisienne fut dissoute en 1992 puis réautorisée en 1993, la presse étrangère est censurée, la torture et des milliers d'arrestations arbitraires sont pratiquées. Le 23 mai 1996, une résolution du Parlement européen s'inquiétait ainsi de la dégradation des droits de l'homme en Tunisie. Pour s'être élevés contre la situation générale dans leur pays, des membres du Mouvement des démocrates socialistes (MDS) tunisien, dont le député Khemais Chamari, sont actuellement emprisonnés et poursuivent une grève de la faim. Cinq organisations internationales, dont la FIDH, Amnesty International et Reporters Sans Frontières, ont adressé le 23 septembre 1996 une lettre ouverte au Président Ben Ali contre « les violations dont sont victimes les opposants politiques avérés ou présumés ». Il demande à la diplomatie française d'œuvrer pour la libération des prisonniers politiques et défenseurs des droits de l'homme en Tunisie.

## Texte de la réponse

La situation des droits de l'homme est suivie avec une grande attention par le ministère des affaires étrangères, en Tunisie, comme partout dans le monde. Comme le sait l'honorable parlementaire, la France encourage la Tunisie à œuvrer pour le respect des libertés publiques et des droits de l'homme et à promouvoir un véritable état de droit dans un cadre démocratique. Elle suit avec vigilance les cas particuliers qui lui sont soumis, notamment par les organisations internationales. Elle utilise tous les canaux dont elle dispose pour attirer l'attention des autorités tunisiennes sur ces cas. Ainsi pour M. Chamari, notre ambassadeur à Tunis est saisi de ce cas, qui a été évoqué à plusieurs reprises avec ses interlocuteurs tunisiens. Pour sa part, l'Union européenne a effectué plusieurs démarches au cours des derniers mois, à travers les ambassades de ses pays membres représentés sur place, en faveur du député du MDS, condamné à cinq ans de prison.

## Données clés

**Auteur :** [M. Asensi François](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44102

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 octobre 1996, page 5467

**Réponse publiée le** : 2 décembre 1996, page 6277